

TALON BLOC

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 13.10.2014

Date d'impression 13.10.2014

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **TALON BLOC**

Design code : A12720B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Rodenticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS
1 avenue des Prés
CS 10537
78286 Guyancourt Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00
Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10
Adresse e-mail : sds.ch@syngenta.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264
Accident transport 06 11 07 32 81
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

|| Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

|| Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé selon la législation européenne

2.2 Éléments d'étiquetage

|| Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Remarques : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

TALON BLOC

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 13.10.2014

Date d'impression 13.10.2014

Etiquetage supplémentaire : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Le port de gants conforme à la réglementation est recommandé. Le référentiel technique à suivre est la norme NF EN 374 (parties 1, 2 et 3). Se laver les mains après utilisation. Les postes d'appâtage ne doivent pas être utilisés pour contenir d'autres produits que des rodenticides. Usage dans les égouts : attacher les appâts dans les zones non submersibles afin qu'ils ne soient pas entraînés dans le réseau des eaux usées. Retirer tous les postes d'appâtage après la fin du traitement. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Les appâts non consommés, non utilisés et entraînés hors des postes d'appâtage doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air inflammable.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
brodifacoum	56073-10-0 259-980-5	T+, N R26/27/28 R43 R48/24/25 R50/53	Acute Tox.1; H300 Acute Tox.1; H310 Acute Tox.1; H330 Skin Sens.1; H317 STOT RE1; H372 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	0,005 % W/W

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

TALON BLOC

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 13.10.2014

Date d'impression 13.10.2014

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas manger et ne pas boire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les symptômes d'empoisonnement sont typiques des anticoagulants.
Dans les cas graves, il peut y avoir des ecchymoses, hématomes des articulations ainsi que du sang dans les selles et l'urine.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Conseil médical : Ce produit contient des anticoagulants avec un effet similaire à la warfarine dans la mesure où ils agissent en interférant avec la synthèse de la prothrombine.
La mesure spécifique de l'effet est le temps de prothrombine. Noter qu'il peut ne pas être prolongé jusqu'à 12-18 heures après l'ingestion.
L'antidote est la vitamine K1 (Phytomenandione).
L'antidote doit être administré sous surveillance médicale.
Initialement, un antidote doit être administré par injection (de 10 à 20 mg, ou 0.25mg/kg pour les enfants), par perfusion intraveineuse lente à un taux ne dépassant pas 1mg/minute. Dans les cas graves, l'utilisation de plasma frais congelé peut être nécessaire.
Un traitement d'entretien est administré par voie orale (40mg/jour en doses fractionnées pour les adultes et jusqu'à 20 mg / jour en doses fractionnées pour les enfants).

Le temps de prothrombine et le taux d'hémoglobine doivent être surveillés. Les patients doivent être gardés sous surveillance médicale jusqu'à

TALON BLOC

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 13.10.2014

Date d'impression 13.10.2014

ce que le temps de prothrombine soit normal pendant 3 jours consécutifs. Il peut être nécessaire de continuer un traitement oral pendant plusieurs mois (20 mg / jour en doses fractionnées pour les adultes et jusqu'à 20 mg / jour en doses fractionnées pour les enfants). (Pour les cas des animaux, la dose est 2-5mg/kg).

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction - pour les grands feux

Mousse résistant à l'alcool

ou

Eau pulvérisée

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13). Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

TALON BLOC

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 13.10.2014

Date d'impression 13.10.2014

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker à une température inférieure à 40°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits biocides autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
brodifacoum	0,002 mg/m ³	8 h VME	SYNGENTA

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

TALON BLOC

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 13.10.2014

Date d'impression 13.10.2014

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.
L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.
Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.
Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.
Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
- Protection des mains : Les gants résistants aux produits chimiques sont recommandés.
Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.
- Protection des yeux : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise.
Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
- Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : solide
Forme : solide
Couleur : bleu foncé
Odeur : donnée non disponible
Seuil olfactif : donnée non disponible
pH : donnée non disponible
Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
Point d'éclair : donnée non disponible
Taux d'évaporation : donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : pas facilement inflammable

TALON BLOC

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 13.10.2014

Date d'impression 13.10.2014

Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,2 g/cm ³
Solubilité dans d'autres solvants	: non soluble dans Eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: 252 °C
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: non explosif
Propriétés comburantes	: non oxydant

9.2 Autres informations

La température d'inflammation minimum	: 350 °C
Classe d'explosibilité de poussière	: Forme des nuages de poussière inflammable.
Énergie minimale d'ignition	: 0,3 - 1 J
Indice de combustion	: 5 à 100 °C : 2 à 20 °C

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

TALON BLOC

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 13.10.2014

Date d'impression 13.10.2014

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë mâle et femelle Rat, > 5.000 mg/kg
Dérivé des composants.
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë, > 5,0 mg/l
Dérivé des composants.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë mâle et femelle Rat, > 5.000 mg/kg
Dérivé des composants.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin: non irritant
Dérivé des composants.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin: non irritant
Dérivé des composants.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
brodifacoum : Cochon d'Inde: Sensibilisant pour la peau dans les tests pour animaux.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
brodifacoum : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.
- Cancérogénicité
brodifacoum : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
- Tératogénicité
brodifacoum : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
- Toxicité pour la reproduction
brodifacoum : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
brodifacoum : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Information supplémentaire
brodifacoum : Une exposition excessive ralentit le temps de coagulation du sang et peut provoquer des saignements, le choc et la mort.

TALON BLOC

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 13.10.2014

Date d'impression 13.10.2014

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), > 100 mg/l, 96 h
Dérivé des composants.
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna* (Grande daphnie), > 100 mg/l, 48 h
Dérivé des composants.
- Toxicité des plantes aquatiques : CE50 *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), > 100 mg/l, 72 h
Dérivé des composants.

12.2 Persistance et dégradabilité

- Stabilité dans l'eau
brodifacoum : Dégradation par périodes de demi-vie: env. 300 j
Persistant dans l'eau.
- Stabilité dans le sol
brodifacoum : Dégradation par périodes de demi-vie: 157 j
Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- brodifacoum : Le brodifacoum montre un grand potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

- brodifacoum : Le brodifacoum montre une faible mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- brodifacoum : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

TALON BLOC

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 13.10.2014

Date d'impression 13.10.2014

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)

Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU:	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage:	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable

Transport maritime(IMDG)

Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU:	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage:	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable

Transport aérien (IATA-DGR)

Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU:	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage:	Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 Juillet 2009 :

Non classé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

TALON BLOC

Version 3 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 13.10.2014

Date d'impression 13.10.2014

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

R26/27/28	Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/24/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type de formulation :
RB - appât

Utilisation professionnelle.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.